



# Commission Nationale de Suivi du régime de Prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat du 28 juin 2012

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05  
Tél : 0153737440 – [prevoyance@eep-branche.org](mailto:prevoyance@eep-branche.org)

*Aux organismes assureurs*

Paris, le 25 octobre 2024

Objet : prévoyance « enseignants » / contribution des établissements pour 2025

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les assureurs ont arrêté le compte de résultat de l'exercice 2023 du régime *de prévoyance des enseignants rémunérés par l'Etat*.

Depuis 2014 la CNSP pilote finement le régime au regard non seulement de la sinistralité du régime mais également des modifications législatives et réglementaires (nouvelles tables actuarielles, augmentation du taux de la CSG/CRDS, impact de la réforme des retraites, améliorations statutaires dans la fonction publique d'Etat portant sur les risques incapacité, invalidité et décès...) et de la nécessaire résorption du déficit accumulé.

Rappelons que l'avenant n°2022-1 du 21 avril 2022 révisé les taux et la répartition des contributions prévues dans la convention du 28 juin 2012 relative au régime de prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat. Aussi, la contribution établissement est fixée à 1,05% et la contribution du participant est fixée 0,3%. Or, compte tenu du fait que le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture n'ont pas mis en œuvre l'avenant, la contribution du participant reste appelée à 0,2% depuis l'année 2022.

Ainsi, pour l'année 2025, la **contribution établissement s'élève à 1,05%, conformément au taux conventionnel**.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2025 : ENSEIGNANTS			Cotisations Appelées
Garantie	Contribution Etablissement	Prélèvement Participant	
Décès et IAD	0,380%		0,380%
Incapacité		0,113%	0,113%
Invalidité	0,670%		0,670%
CSG/CRDS		0,087%	0,087%
<b>TOTAL</b>	<b>1,050%</b>	<b>0,200%</b>	<b>1,250%</b>

Anne André  
Collège des établissements financeurs  
Présidente de la CNSP

Francis Castelain  
Collège des participants  
Vice-président de la CNSP